

DEC141993DR17

**Décision portant délégation de signature à Alban Lemasson pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6552 intitulée Ethologie animale et humaine**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6552, intitulée Ethologie animale et humaine, dont la directrice est Martine Hausberger ;

**Vu** la décision DEC141690INSB du 03 juillet 2014 portant cessation de fonctions de Martine Hausberger et nomination d'Alban Lemasson aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR6552 intitulée Ethologie animale et humaine ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée Sophie Lumineau, maître de conférences des universités classe normale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés, pour des achats inférieurs à 3 000 € et hors crédits relatifs aux dépenses d'acquisition d'animaux, en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 10 septembre 2014

Le directeur d'unité

Alban LEMASSON

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014